

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1422

présenté par

Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Fournier, Mme Garin,
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la première phrase de l'alinéa 62, insérer l'alinéa suivant :

« La France s'engagera dans une dynamique de multiplication de ces programmes en coopération, avec pour objectif de partager notre savoir-faire mais aussi de bénéficier de celui de nos partenaires européens et de contribuer à une harmonisation accrue des équipements des armées des États européens. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces programmes de coopération ont le potentiel de renforcer considérablement les capacités militaires de l'Europe, en partageant les coûts de développement de nouvelles technologies et en mettant en commun les connaissances et les ressources.

Cet amendement du groupe "Écologiste-NUPES" s'inscrit dans la perspective plus large de l'autonomie stratégique européenne. En favorisant la coopération et le partage de savoir-faire, il encourage une approche plus intégrée et indépendante de la défense européenne.